



Bulletin Officiel

N° 5765 Mercredi 02 Janvier 2019

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CMF****COMMUNIQUE DU CMF**

MISE A JOUR DE LA DECLARATION DES OPC

2

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE**

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »

3-7

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 »

8-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK -

13-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE

19-25

AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING

26-29

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -

30-33

EMISSION DES TITRES PARTICIPATIVES

MODERN LEASING

34-37

LLOYD TUNISIEN

38-40

AMI ASSURANCES

41-42

CHO COMPAGNIE

43-45

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

46-47

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

- SIPHAT
- ALBENE

AVIS DU CMF

Communiqué du CMF

Dans le cadre de l'harmonisation des supports de la déclaration des redevances des Organismes du Placement Collectif -OPC, le Conseil du Marché Financier-CMF- informe l'ensemble des gestionnaires qu'il met à leur disposition au niveau du site web du CMF (Rubrique formulaires) un modèle mis à jour de ladite déclaration.

Par conséquent, le modèle sus-indiqué entrera en application à compter de la déclaration du mois de décembre 2018.

Nous rappelons, également, qu'une copie du virement portant la décharge de la Banque doit être jointe à la déclaration.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an; |
| f. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5** Millions de Dinars susceptible d'être porté à **15** Millions de Dinars ;
- Durée : **5** ans ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»**

**De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3-Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

Nature des titres : Titres de créance

- Suite -

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné « TL 2018 Subordonné »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Tunisie Leasing et Factoring »

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus*.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

Marché des titres

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis
Registre de Commerce : B182331996
Tél : 71 340 477-Fax : 71 348 400*

Emission d'un Emprunt Obligataire
« Emprunt STB 2018-1 »
DE 50.000.000 DE DINARS
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce, sur une période de cinq ans et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 02/10/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, d'une durée de 5 ans, aux taux variable de TMM+2,25% et/ou taux fixe de 8,75% et a délégué à la direction générale de la banque le pouvoir de réviser les conditions d'émission de l'emprunt selon la situation du marché obligataire.

A cet effet, la direction générale de la banque a décidé d'émettre l'emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,25% l'an	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM +2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM +2,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- Suite -

2. Renseignements relatifs à l'émission

❖ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « STB 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

❖ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03/12/2018** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **18/01/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 millions de Dinars) est intégralement souscrit toutes catégories confondues. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 500.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

❖ But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire «STB 2018-1 » a pour but d'assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque, et d'assurer un meilleur adossement des emplois longs.

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Le maintien d'une forte cadence de croissance de ses activités, qui nécessitent des niveaux de fonds importants.
- ✓ Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.
- ✓ Conforter davantage les fonds propres de la banque.
- ✓ Engager la réalisation de son plan stratégique 2018-2022, notamment le financement des projets internes de la banque.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt STB 2018-1
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations ordinaires.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la STB Finance.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance des Intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

▪ Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/01/2019** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **18/01/2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie **A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25%.
- Catégorie **B** : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM + 2,35%.
- Catégorie **C** : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable de TMM + 2,65%.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe :

• **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,65% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

▪ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 18/01/2024 pour les catégories A et B et le 18/01/2026 pour la catégorie C.

▪ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

▪ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts et remboursement en capital aura lieu le 18/01/2020.

- Suite -

▪ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Ce taux est de 9,25% l'an pour la catégorie **A** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

Cette marge est de 2,35% l'an pour la catégorie **B** et de 2,65% l'an pour la catégorie **C**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

▪ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

➤ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 5 ans pour la catégorie B.
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie C.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 3 ans pour la catégorie B.
- 5 ans pour la catégorie C.

➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration pour les obligations est égale à 2,682 années.

➤ Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour toute la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ Garantie :

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt STB 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **STB Finance**, Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
MODERN LEASING**

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune

Siège Social: Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,

Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,

Registre de Commerce: B137061997

Objet social: Activité de leasing

«TP MODERN LEASING 2018 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux d'intérêt global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

1. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

2. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : «TP MODERN LEASING 2018 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en intérêts :

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limitée de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9- Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 15 juillet 2026** à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10- Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%**. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

- Suite -

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune
Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-
Registre de Commerce : B1163651997
Matricule Fiscal : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **10 Décembre 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **17,5 MD** sur une période de sept ans en une émission sur l'exercice 2018. La souscription sera réservée à la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **10 Décembre 2018** d'émettre des titres participatifs dans la limite de **17 500 000 dinars** qui sera réservée à la souscription de la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour une période de **sept (7)** ans à compter de la date de souscription selon les conditions suivantes :

- Durée : 7 ans ;
- Taux d'intérêt :

Taux fixe : 8% annuel payable semestriellement

Taux variable : 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à **17 500 000 de dinars**, divisé en **175 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2. Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

- Suite -

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios règlementaires (couverture des engagements techniques).

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe :** 8% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
 - **Taux variable :** 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissements domiciliaires :** l'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.

- Suite -

1. **Modalités et délai de délivrance des titres:** le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
2. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
3. **Marché des titres :** Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.
4. **Garantie :** les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
5. **Juridiction compétente :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs
sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Assurances Multirisques Ittihad
AMI ASSURANCES S.A

Société Anonyme au capital de 23 135 980 dinars divisé en 23 135 980 actions de nominal 1 dinar

Siège social : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

Registre de Commerce : B138682003

Matricule Fiscale : 845686 P/P/M/000

Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **14/12/2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **35.000.000 dinars** sur une période de **sept (7) ans**.

La souscription sera réservée à la Banque Nationale Agricole -BNA- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les conditions et les modalités de l'émission de ces titres participatifs comme suit :

- ❖ **Durée : 7 ans ;**
- ❖ **Taux d'intérêt :**
- **Taux fixe : 8 %** calculée sur la valeur nominale;
- **Taux variable :**
 - **0,15%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
 - **3%** des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **35 000 000 DT**, divisé en **35 000 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **1 Dinar** chacun.

➤ **Période de souscription et de versement**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente (30) jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres participatifs émis.

- Suite -

➤ **But de l'émission**

L'émission des présents titres participatifs a pour objectif d'améliorer la conformité de la société avec les exigences réglementaires de solvabilité et de couverture des provisions techniques, ainsi de doter l'entreprise de moyens lui permettant de mener à bien son nouveau plan stratégique.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **La Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Forme des titres participatifs** : Les Titres sont nominatifs.

➤ **Cessibilité des titres participatifs** : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

➤ **Modalité de souscription** : en numéraire.

➤ **Date de règlement** : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Date de jouissance** : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

➤ **Durée** : 7 ans.

➤ **Taux d'intérêt** :

- **Taux fixe** : 8 % annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;
- **Taux variable** :
 - 0,15% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
 - 3% des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

➤ **Remboursement** : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

➤ **Etablissements domiciliaires** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société.

➤ **Modalités et délai de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Banque Nationale Agricole (BNA).
 ➤ **Marché des titres** : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres Tunisien ou étranger.
 L'émission des présents titres participatifs sera réservée à la BNA.

➤ **Garantie** : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

➤ **Juridiction Compétente** : Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

Société « CHO Company »

Société Anonyme au capital social de 36.900.000 de dinars divisé en 369.000 actions de nominal 100 dinars chacune entièrement libérées

Siège social : Route de Mahdia KM 10 – 3054, Sakiet Eddair, Sfax-

Registre de Commerce : B2522752006 ;

Matricule fiscal: 000 M A 635822/K

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

« CHO Company 2018 »

Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

Les actionnaires de la société CHO Company réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 18/10/2018 et représentant la majorité des trois quarts présents ont décidé, en application de l'article 368 du Code des sociétés commerciales d'émettre des titres participatifs d'une valeur de cent (100) Dinars par titre participatif pour un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars au profit exclusif du fond d'investissement étranger non résident Gulf Credit Lending Limited selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Partie fixe		Partie variable		Remboursement des titres
	Taux	Périodicité	Taux	Périodicité	
7 ans	4% par an du montant du financement	trimestrielle	10% de l'EBITDA	trimestrielle	7 ans in fine

Il y a lieu de signaler qu'en date du 31/08/2018, la BCT a donné son accord pour la conclusion par la CHO Company avec le Fond d'investissement étranger non résident «Gulf Credit Lending Limited» détenu par « GC Credit Opportunities GP II Limited », d'une convention d'émission et de souscription des titres participatifs en question.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars correspondant à un nombre de titres participatifs d'une valeur nominale de cent dinars tunisien (100 DT) chacun.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus durant un délai de un (1) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai d'un (1) mois pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres participatifs.

- Suite -

3- But de l'émission

L'émission des titres participatifs est destinée au refinancement de la dette financière de la société et le financement de l'exploitation des terres agricoles et des dépenses et coûts encourus par le souscripteur.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Dénomination des titres participatifs : « CHO Company2018 »

3. Nature des titres : Titres de créance.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance:

A la date de clôture des souscriptions.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités et délais de délivrance des titres:

Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par CHO Company.

8. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis seront remboursés au septième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Toutefois, il y a une possibilité de rachat anticipé par les actionnaires fondateurs, pour l'équivalent du montant en USD, d'une partie ou de la totalité des titres participatifs.

9. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- la durée totale est égale 7 ans ;
- la durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

10. Tenue de registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par CHO Company.

III. REMUNERATION

La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe et une partie variable calculées comme suit :

- 1. Une partie fixe :** correspondant à quatre pour cent (4%) par an du montant du financement, ou, en cas de remboursement partiel, du reliquat du financement restant dû le jour du paiement. La Partie Fixe est payable en USD trimestriellement à terme échu ;
- 2. Une partie variable :** correspondant à dix pour cent (10%) de l'EBITDA converti en Dollars, généré par le Groupe au cours du trimestre précédent le paiement. La Partie Variable est payable en USD à terme échu dans un délai de 60 jours commençant à courir le 1^{er} jour de chaque date trimestrielle.

- Suite -

La Partie Variable est calculée par référence au taux de change Dollar Dinar ayant cours le jour du paiement.

Par ailleurs, il est prévu :

- des frais de première approche : 1,5% flat du montant du financement ;
- des frais de supervision de 20 000 USD par an ;
- des intérêts de retard de 6% l'an ;
- une rémunération exceptionnelle (redevable en cas de non paiement de la partie variable) :
 - ✓ une partie fixe correspondant à 8,5% du financement ; et
 - ✓ un paiement trimestriel de 250 000 USD, payable à la même date que la partie fixe.
- le transfert aux échéances contractuelles, du principal, des intérêts et de toutes autres charges applicables au montant en principal inscrit dans la convention d'émission et de souscription de titres participatifs, peut s'effectuer librement conformément à la circulaire de la BCT n°93-16 du 7/10/1993 telle que modifiée par les textes subséquents.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les titres participatifs sont assortis d'une garantie personnelle des actionnaires fondateurs et d'un nantissement de leurs actions.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de CHO Company dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DES TITRES PARTICIPATIFS

En vertu du Procès-verbal de la réunion de l'AGO du 18 octobre 2018, il a été décidé de nommer la société « Gulf Crédit Lending Limited » en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans laquelle prendrait fin à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2020.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, CHO Company élit en son siège sis à Route de Mahdia KM 10 - 3054 Sfax

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	178,909	178,958	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	121,789	121,824	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	103,593	103,622	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	106,915	106,968	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	107,043	107,074	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	101,201	101,228	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,060	104,084	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,204	43,212	
9	SICAV BH CAPITALISATION ****	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,220	30,182	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	15,960	15,965	
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	116,613	116,639	
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,137	1,137	
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	105,472	105,520	
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,514	10,520	
15	FCP BNA CAPITALISATION *****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,611	148,032	
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,716	10,719	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,642	1,644	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,401	58,412	
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	126,848	127,133	
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	119,285	120,059	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	146,689	147,228	
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	538,875	540,569	
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	129,129	128,839	
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	135,786	135,547	
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	133,545	133,458	
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	113,488	112,652	
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	115,763	116,366	
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	168,881	169,998	
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,012	98,946	
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	110,044	110,601	
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	171,822	173,569	
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	149,189	149,794	
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,973	109,394	
34	FCP SMART CROISSANCE ***	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,857	23,081	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2198,747	2174,662	
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	126,894	127,259	
38	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	162,763	163,566	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	198,727	198,668	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,450	18,470	
41	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,813	2,801	
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,450	2,440	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,218	1,207	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,160	1,171	
46	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,166	1,173	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,160	1,167	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	123,419	123,892	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	126,092	126,408	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1101,199	1095,846	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,281	11,353	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,498	10,601	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	102,764	103,483	
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	109,468
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	103,356
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	105,838
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	103,907
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	105,517
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,028
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	105,941
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	102,392
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,069
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	105,498
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	108,172
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	105,759
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	104,357
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	104,048
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,065
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	104,000
70	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	104,910
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	106,193
72	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	103,994
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	103,700
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	106,344
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,151

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,096	104,109
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	104,660	104,692
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	105,717	105,762
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	100,843	101,002
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	60,686	61,315
81	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
83	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	100,978	101,679
84	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,578	18,614
85	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	310,924	311,972
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2484,413	2498,357
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	77,578	77,845
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,053	58,044
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	117,754	118,338
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20 ***	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,641	11,688
92	FCP IRADETT 100 ***	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,496	14,630
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,365	16,524
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,055	14,160
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	158,189	158,765
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,871	8,972
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	125,596	126,144
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	86,052	86,688
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	87,477	88,441
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	100,297	100,323
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	108,902	109,726
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	97,714	98,093
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,234	10,373
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	100,049	100,552
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	162,324	163,602
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	111,697	111,307
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,436	112,317
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	120,701	120,156
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	205,812	206,410
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,501	187,875
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,245	163,505
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,149	24,302
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	144,653	145,463
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	128,460	129,249
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9569,950	9549,089
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	75,460	75,411	75,460
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1048,404	1047,449
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5942,148	5956,682
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5240,676	5259,834
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,520	91,894
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	123,003	123,627
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 865,224	11 963,015

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

**** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

***** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Project Sicaf » et l'ouverture au public du fonds « FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

Siège social : Fondouk Choucha -2013 Ben Arous

La société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes M. LOTFI HAMMI (CEGAUDIT).

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018

ACTIFS

ACTIFS	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Immobilisations incorporelles		386 640	386 640	386 640
Amortissements		-386 640	-385 007	-386 326
	1	0	1 633	314
Immobilisations corporelles		62 279 735	62 346 431	62 393 614
Amortissements		-54 659 494	-52 801 543	-53 828 333
	1	7 620 240	9 543 888	8 565 280
Immobilisations financières		6 318 924	6 369 562	6 270 530
provisions		-2 662 447	-2 933 871	-2 662 447
	2	3 656 477	3 435 691	3 608 083
<u>Total des actifs immobilisés</u>		11 276 718	12 981 212	12 173 677
<u>Total des actifs non courants</u>		11 276 718	12 981 212	12 173 677
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		16 618 224	19 472 195	23 443 646
Provisions		-319 286	-616 451	-675 945
	3	16 298 938	18 855 743	22 767 700
Clients et comptes rattachés		9 350 617	8 831 629	10 792 628
Provisions		-737 025	-777 039	-762 110
	4	8 613 592	8 054 590	10 030 518
Autres actifs courants	5	1 635 747	2 116 771	2 574 182
Autres actifs financiers	6	851 924	873 390	861 390
Provisions		-45 859	-45 859	-45 859
Liquidités et équivalents de liquidités	7	43 191	224 565	349 284
<u>Total des actifs courants</u>		27 397 533	30 079 200	36 537 217
<u>Total des actifs</u>		38 674 253	43 060 413	48 710 895

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital Social		9 000 000	9 000 000	9 000 000
Réserves		18 120 768	18 120 768	18 120 768
Résultats reportés		-21 391 700	-13 656 793	-13 656 793
Autres capitaux propres		1 603 259	1 679 599	1 657 586
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 332 327	15 143 573	15 121 561
Résultat de l'exercice		-4 875 541	-5 022 539	-7 734 906
Capitaux Propres	8	2 456 786	10 121 034	7 386 654
<u>PASSIFS</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Provisions pour risques et charges		583 666	1 234 993	527 388
Emprunts		250 000	1 250 000	250 000
Compte courant actionnaires		6 000 000	6 000 000	6 000 000
Total des passifs non courants	9	6 833 666	8 484 993	6 777 388
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	10	14 401 623	12 732 042	16 844 581
Autres passifs courants	11	5 769 429	3 421 966	5 266 082
Autres passifs financiers	12	5 500 000	5 505 189	9 033 532
Découvert bancaire	13	3 712 750	2 795 188	3 402 658
Total des passifs courants		29 383 801	24 454 385	34 546 853
Total des passifs		36 217 467	32 939 378	41 324 241
Total des cap. propres et des passifs		38 674 253	43 060 413	48 710 895

ETAT DE RESULTAT
PERIODE CLOSE AU 30 JUIN 2018

	NOTES	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Produits d'exploitation				
Ventes publics		7 111 253	7 262 841	15 200 182
Ventes hôpitaux		9 235 544	8 947 401	19 743 968
Ventes à l'export		347 862	105 855	357 120
Autres produits d'exploitation		854 907	577 249	2 066 558
Total des produits d'exploitation	14	17 549 566	16 893 346	37 367 828
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et semi finis		1 369 464	1 289 377	1 367 601
Achat d'approvisionnements consommés	15	9 539 924	8 738 929	18 524 252
Charges de personnel	16	8 498 580	8 589 679	18 080 424
Dotation aux amortissements	17	974 028	1 090 503	2 118 613
Dotation aux provisions	17	6 916	422 990	143 740
Autres charges d'exploitation	18	1 014 845	815 691	2 562 050
Total des charges d'exploitation		21 403 758	20 947 169	42 796 680
Résultat d'exploitation		-3 854 192	-4 053 823	-5 428 852
Charges financières nettes				
Charges financières nettes	19	-1 426 961	-1 080 459	-2 194 557
Produits des placements	20	14 457	2 150	27 475
Autres gains ordinaires	21	61 798	25 560	37 142
Reprise sur provisions	22	388 660	172 039	562 496
Autres pertes ordinaires	23	-21 988	-51 506	-659 398
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-4 838 227	-4 986 040	-7 655 694
Impôt sur les bénéfices	24	-37 314	-36 500	-79 212
Résultat des activités ordinaires après impôt		-4 875 541	-5 022 539	-7 734 906
Modification comptable		0	0	0
Résultat net de l'exercice		-4 875 541	-5 022 539	-7 734 906

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE CLOSE AU 30 JUIN 2018

ELEMENTS	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
A- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	-4 875 541	-5 022 539	-7 734 906
Modification comptable	0	0	
Résultat net après modification comptable	-4 875 541	-5 022 539	-7 734 906
Ajustement pour :			
Variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-589	20 694	15 406
Amortissements	974 028	1 090 503	2 118 613
Provisions	6 916	422 990	143 740
Provisions pour départ à la retraite	56 278	73 876	-62 258
Reprise sur Provisions	-388 660	-242 970	-762 051
Quote part matériel subventionné	-4 154	-4 154	-8 308
Plus-value sur cessions d'immobilisations	-57 644	0	0
Intérêts courus	-5 532	-4 990	-4 647
Variation des :			
Stocks	6 825 421	1 251 501	-2 719 950
Créances clients	1 442 011	5 754 974	3 793 975
Autres actifs courants	938 434	-469 328	-926 741
Autres actifs financiers	-111 412	-97 345	31 429
Fournisseurs	-2 442 958	-2 117 097	1 995 442
Autres dettes	503 347	-402 036	1 442 081
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION (A)	2 859 946	254 080	-2 678 175
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acq. d'im. incorp. et corporelles	-28 675	-224 170	-272 352
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles	57 644		0
Décaissements nets prêts fonds social	-48 394	-122 500	-154 500
Encaissements nets prêts fonds social	120 878	122 226	161 484
Décaissements affectés à l'acq d'immob financières	0	-12 500	-37 500
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVEST. (B)	101 453	-236 944	-302 868
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements fonds social	57 826	24 911	99 219
Décaissements fonds social	-107 999	-95 722	-187 889
Encaissement des emprunts	0	0	3 028 000
Remboursement des emprunts	-3 528 000	-500 000	-1 000 000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FIN. (C)	-3 578 173	-570 811	1 939 330
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités (D)	589	-20 694	-15 406
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	-616 185	-574 369	-1 057 119
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	-3 053 374	-1 996 255	-1 996 255
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-3 669 559	-2 570 623	-3 053 374

I - Présentation de la S.I.PHA.T

1. Création

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique.
Son siège social est situé à 2013 Fondouk-Choucha – Ben Arous.

2. Objet

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

3. Les faits marquants du premier semestre de l'exercice 2018

3.1 Distribution des Dividendes

La société n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours du premier semestre 2018.

3.2 Investissements:

Le volume des investissements de la S.I.PHA.T durant le premier semestre 2018 est de 28 876 dinars pour divers matériels et équipements.

II Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrits par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

1) Conventions Comptables de Base

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- L'unité monétaire
- La permanence des méthodes
- L'objectivité
- La périodicité
- Le rattachement des charges et des produits
- L'importance relative
- La prudence
- La réalisation du revenu
- La non compensation
- Le coût historique

2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisation	Apport PCT	Acquisition SIPHAT
Logiciels informatiques	5%	33.33%
Constructions	12.5%	2.5%
Matériels et équipements	12.5%	10%
Matériels et outillages	12.5%	10%
Matériels de transport	12.5%	10%
Agencements, aménagements et installations	12.5%	10%
Mobiliers et matériels de bureau	12.5%	10%

3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PHAT se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement (ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évaluées à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêt des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés à la valeur minimale entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication.

Les produits en cours de production sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication. Pour les encours dont les produits finis sont déficitaires, ils sont valorisés à leurs coûts de production diminués de la perte proportionnellement à leur stade d'avancement.

Signalons que les stocks de la S.I.PHAT sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêt des états financiers.

5) Les dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêt des états financiers.

Les pertes et gains constatés lors de règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères ou leurs actualisations sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et inscrits parmi les charges financières nettes.

Notes Aux Etats Financiers Arrêtés aux 30 Juin 2018

1 - Immobilisations

Immobilisations	Valeurs brutes au 31/12/17	Acquisitions 30/06/2018	Cessions 30/06/18 2018	Valeurs brutes au 30/06/18	Amortissements au 31/12/17	Dotations 30/06/18	Cessions 30/06/18	Amortissements au 30/06/18	Valeurs nettes au 30/06/18
01- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels	386 640			386 640	386 326	314		386 640	0
TOTAL IMMO. INCORP	386 640			386 640	386 326	314		386 640	0
02- IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	531 887			531 887					531 887
Constructions	7 750 692			7 750 692	6 487 009	36 407		6 523 416	1 227 275
Agenc. Aménag. et Installations	14 271 191			14 271 191	12 018 516	409 707		12 428 223	1 842 968
Matériel de transport	803 791		142 554	661 237	803 791		142 554	661 237	
Matériel d'équipements	33 906 726			33 906 726	30 693 238	418 370		31 111 608	2 795 118
Matériel et outillage	2 642 031	7 039		2 648 928	1 867 788	76 652		1 944 440	704 488
Autres Immobilisations corporelles	2 138 590	21 635		2 151 041	1 957 991	32 579		1 990 570	160 471
Immobilisations corporelles en cours	348 706			348 706					348 706
TOTAL IMMO. CORP.	62 393 614	28 675	142 554	62 279 735	53 828 333	973 715		54 659 494	7 620 240
TOTAL IMMOBILISATIONS	62 780 254	28 675		62 808 929	54 214 659	974 028		55 046 134	7 620 241

2 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières, s'élevaient au 30 juin 2018 à 3 656 477 DT contre 3 435 691 DT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 220 787 DT.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
PARTICIPATION S A I PH	3 625 975	3 625 975	3 625 975	0
(-)Provisions	-2 413 854	-2 451 350	-2 413 854	37 496
PARTICIPATION LAB PFIZER	405 000	405 000	405 000	0
PARTICIPATION PIERRE FABRE	525 000	525 000	525 000	0
(-)Provisions	0	-352 961	0	352 961
PART POLE T SIDI THABET	125 000	100 000	125 000	25 000
(-)Provisions	-119 033		-119 033	-119 033
Fonds social	1 631 355	1 706 993	1 582 961	-75 637
(-)Provisions	-129 559	-129 559	-129 559	0
Dépôts et cautionnement	6 594	6 594	6 594	0
Total des valeurs brutes	6 318 924	6 369 562	6 270 530	-50 637
Total des provisions	-2 662 447	-2 933 871	-2 662 447	271 424
Valeurs comptables nettes	3 656 477	3 435 691	3 608 083	220 787

3 - Stocks

La valeur des stocks de la SIPHAT est passée de 18 855 742 DT au 30 juin 2017 à 16 298 938 DT au 30 juin 2018, enregistrant ainsi une diminution de 2 556 804 DT.

La ventilation des stocks se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Matières premières	5 085 916	6 244 481	9 181 684	-1 178 568
Produits finis	1 769 849	1 660 748	1 142 140	109 101
Produits semis finis	3 615 140	5 171 929	5 612 313	-1 556 790
Articles de conditionnement et d'emballages	5 099 797	5 395 266	6 418 179	-295 469
Matière Consommables	61 205	185 812	89 772	-124 606
Pièces de rechanges	920 693	732 827	914 424	187 866
Divers	85 625	81 131	85 135	4 494
Valeur comptable brute	16 618 224	19 472 194	23 443 646	-2 853 970
Provisions	-319 286	-616 451	-675 945	297 165
Valeur nette comptable	16 298 938	18 855 742	22 767 700	-2 556 804

4 - Clients et Comptes rattachés

Les créances clients sont passées de 8 054 590 DT au 30 juin 2017 à 8 613 592 DT au 30 juin 2018, soit une augmentation de 559 002 DT.

La ventilation des créances clients se présente comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Clients ordinaires	8 509 315	7 484 935	8 799 455	1 024 380
Clients douteux	737 025	804 702	762 110	-67 677
Clients Effets à recevoir	239 298	677 013	1 388 418	-437 715
Clients Avoirs à Etablir (Gluconate Calcium)	-135 021	-135 021	-157 354	0
Valeur comptable brute	9 350 617	8 831 629	10 792 628	518 988
Provisions	-737 025	-777 039	-762 110	40 014
Valeur nette comptable	8 613 592	8 054 590	10 030 518	559 002

5 - Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 1 635 747 DT au 30 juin 2018 contre 2 116 771 DT au 30 juin 2017, soit une diminution de 481 023 DT.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Crédit d'impôts sur les bénéfices Fournisseurs, avances et acomptes	982 198	1 683 941	669 844	-701 743
Avances sur IS (Min 2013)	86 956	86 956	86 956	0
Crédit de TVA	162 373	309 352	295 350	-146 979
Crédit IS à restituer			1 318 458	0
Produit à recevoir	300 947	0	311 068	300 947
Cautions	40 747	38 047	82 167	2 700
Avances versées/ commandes	113 829	58 465	18 421	55 364
Charges constatées d'avance	156 780	148 091	0	8 688
Provision / autres actifs courants	-208 082	-208 082	-208 082	0
Total	1 635 747	2 116 771	2 574 182	-481 023

6 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élevaient à 806 065DT au 30 juin 2018 contre 827 531 DT au 30 juin 2017 et se détaillent ainsi :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Echéance à moins d'un an /prêt fonds social	26 876	30 980	147 754	-4 104
Avances sur salaire	639 445	631 377	451 899	8 069
Retenue médicaments	1 936	11 352	32 233	-9 416
Retenue prêt auto	5 972	12 670	9 175	-6 697
Retenue aid el Idha	5 689	23 188	120 527	-17 499
Avance sur PR et 13ème mois	83 626	137 815	3 822	-54 188
Intérêts comptabilisés d'avance	88 379	26 009	95 980	62 370
Valeur comptable brute	851 924	873 390	861 390	-21 466
(-) Provisions	-45 859	-45 859	-45 859	0
Valeur nette comptable	806 065	827 531	815 532	-21 466

7 - Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique accuse au 30 Juin 2018 un solde de 43 191 DT, contre un solde de 224 565 DT au 30 juin 2017, enregistrant ainsi une diminution de 181 374 DT.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Banque De Tunisie	189	824	218	-636
Attijari Bank	40 869	124 884	28 460	-84 015
BIAT	247	172	688	76
ATB Devises	0	91 302	32 212	-91 302
Chèques Postaux	1 066	4 361	4 918	-3 295
Caisse Principale	820	3 023	281	-2 203
Chèques A L'encaissement			282 507	0
Total	43 191	224 565	349 284	-181 374

8-Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres au 30-06-2018 se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Autres Cap Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 657 586	-13 656 793	-7 734 906	7 386 654
Affectation du résultat 2016								0
-Affectation report à nouveau						-7 734 906	7 734 906	0
- Réserves								0
-Dividendes								0
-Fonds social								
• Affectation intérêts des prêts					17 626			17 626
• Fonds perdus					-107 999			-107 999
• Ventes déchets					40 199			40 199
Quote part subvention d'investissement en résultat					-4 154			-4 154
Résultat au 30/06/18							-4 875 541	-4 875 541
Solde au 30/06/2018	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 603 259	-21 391 700	-4 875 541	2 456 786

9 - Passifs non Courants

Les passifs non Courants de la société sont passés de 8 484 993 DT au 30 juin 2017 à 6 833 666 DT au 30 Juin 2018, enregistrant ainsi une diminution de 1 651 327 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Emprunt UBCI	250 000	1 250 000	250 000	-1 000 000
Compte courant actionnaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000	0
Provision pour amendes et pénalité		642 402		-642 402
Provision pour départ à la retraite	583 666	592 591	527 388	-8 925
Total	6 833 666	8 484 993	6 777 388	-1 651 327

10 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs s'élève au 30 Juin 2018 à 14 401 623 DT contre 12 732 042 DT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 1 669 581 DT.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Fournisseurs locaux	3 004 351	2 374 703	2 832 728	629 648
Fournisseurs étrangers	9 903 961	8 584 349	12 173 775	1 319 612
Actualisation fournisseurs	923 134	782 153	603 323	140 982
Effets à payer	299 555	779 084	963 812	-479 529
Retenue de garantie	31 430	31 430	31 430	0
Factures non parvenues	239 191	180 324	239 515	58 867
Total	14 401 623	12 732 042	16 844 581	1 669 581

11 - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 Juin 2018 à 5 769 429 DT contre 3 421 966 DT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 2 347 463 DT.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Personnel, rémunérations dues	73 549	117 016	80 412	-43 467
Etat, impôts et taxes	420 765	335 657	785 352	85 108
CNRPS (1)	5 000 296	2 052 534	3 749 931	2 947 761
Diverses charges à payer	117 444	727 574	480 403	-610 130
Autres créditeurs divers	30 538	55 625	31 421	-25 087
Produits constatés d'avance	93 395	101 118	106 120	-7 723
Compte d'attente	33 443	32 443	32 443	1 000
Total	5 769 429	3 421 966	5 266 082	2 347 463

12 - Autres Passifs financiers

Les autres passifs financiers ou Concours bancaires s'élèvent au 30 juin 2018 à 5 500 000 DT contre 5 505 189 DT au 30 juin 2017, soit une régression de 5 189 DT.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Crédit d'exploitation ATB	3 000 000	3 000 000	4 028 000	0
Crédit d'exploitation UBCI	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
Crédit d'exploitation BH			2 000 000	0
Échéance à moins d'un an / emprunt UBCI	500 000	500 000	1 000 000	0
Intérêts courus et non échus		5 189	5 532	-5 189
Total	5 500 000	5 505 189	9 033 532	-5 189

13 - Découverts bancaires

Les Découverts bancaires s'élèvent au 30 juin 2018 à 3 712 750 DT, contre 2 795 188 DT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 917 562 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
U B C I	624 904	288 844	547 853	336 060
B HABIT	802 213	732 659	832 456	69 554
U I B	416 559	426 383	150 104	-9 825
B N A	4 976	4 946	4 946	30
A T B	1 013 724	626 744	962 133	386 980
STB	850 375	715 613	905 167	134 762
Total	3 712 750	2 795 188	3 402 659	917 562

14 - Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2018 à 17 549 566 DT, contre 16 893 346 DT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 656 220 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Produits d'exploitation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Ventes publics	7 111 253	7 262 841	15 200 182	-151 588
Ventes hôpitaux	9 235 544	8 947 401	19 743 968	288 143
Ventes export	347 862	105 855	357 120	242 007
Ventes déchets	34 201	31 556	68 758	2 645
Produits Pierre Fabre & Pfizer	818 094	544 031	1 994 124	274 064
Intérêts sur recouvrement	2 612	1 663	3 676	949
Total	17 549 566	16 893 346	37 367 828	656 220

15 - Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élevaient au 30 juin 2018 à 9 539 924 DT, contre 8 738 929 DT au 30 juin 2017, soit une régression de 800 995 DT.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Achats matières premières	1 502 565	4 519 644	13 113 548	-3 017 079
Achats matières consommables	264 078	207 710	6 794 179	56 368
Variation stocks matières	5 455 957	-37 876	2 105 066	5 493 832
Achats d'articles de conditionnement et d'emballage	1 276 396	3 282 008	599 010	-2 005 610
Achats autres fournitures	1 040 928	767 444	-4 087 551	273 484
Total	9 539 924	8 738 929	18 524 252	800 995

16 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'élevaient au 30 juin 2018 à 8 498 580 DT, contre 8 589 679 DT au 30 juin 2017, soit une baisse de 91 099 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Salaires et compléments de salaires	6 738 558	6 783 710	14 249 472	-45 154
Heures supplémentaires	335 883	392 816	665 500	-56 933
Dons de décès	1 400	4 904	1 700	-3 504
Dons Aid Idha			56 300	0
Dons de retraite	116 402	129 109	269 235	-12 707
Charges connexes aux salaires	22 760	24 430		-1 670
Charges sociales légales	1 250 443	1 262 908	2 908 055	-12 464
Dotation / indemnité de départ à la retraite	77 935	43 104	78 963	34 831
Autres charges de personnel	6 427	19 630	19 008	-13 203
Reprise / provision pour départ à la retraite	-51 227	-70 931	-167 808	19 704
Total	8 498 580	8 589 679	18 080 424	-91 099

17 - Dotations aux amortissements et aux provisions

La dotation aux comptes d'amortissements et provisions se détaillent comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Dotation aux amortissements	974 028	1 090 503	2 118 613	-116 475
Total des amortissements (1)	974 028	1 090 503	2 118 613	-116 475
Provision dép des actifs financiers	0	442 847		-442 847
Provision pour dépréciation des stocks	0	-47 521	11 973	47 521
Provision pour dépréciation des clients			12 733	0
Provision dép des autres actifs	6 916	27 663		-20 747
Provisions / titres de participation			119 033	0
Total des provisions (2)	6 916	422 990	143 740	-416 074
Total	980 944	1 513 493	2 262 353	-532 549

18 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2018 à 1 014 845 DT, contre 815 691 DT au 30 juin 2017.

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Entretien et réparation	142 103	80 168	205 513	61 934
Travaux et façons exécutés par tiers	142 645	138 374	691 177	4 272
Etudes et recherches de fonctionnement	49 411	31 922	51 799	17 489
Primes d'assurance	151 510	165 115	332 904	-13 605
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	55 436	-1 931	106 714	57 367
Publicités, publications et relations publiques	111 564	24 171	371 861	87 394
Transports de biens et de personnel	93 497	87 020	241 687	6 477
Déplacements, mission et réception	11 695	14 165	19 471	-2 470
Formation du personnel	6 695		5 392	6 695
Frais postaux et de communication	21 205	17 832	75 956	3 373
Services bancaires et assimilés	46 642	38 532	79 511	8 111
Impôts et taxes	141 091	130 088	273 960	11 003
Droit d'enregistrement et de timbres	11 063	59 887	73 554	-48 825
Taxes sur véhicules	8 195	7 955	8 195	240
Autres	22 092	22 289	22 289	-197
Charges liées à des modif comptables	0	103	2 068	-103
Total	1 014 845	815 691	2 562 050	199 155

19 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élevaient au 30 juin 2018 à 1 426 961 DT, contre 1 080 459 DT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 346 502.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Charges d'intérêts	692 416	487 433	1 010 571	204 982
Pertes de change	696 076	554 509	1 244 966	141 567
Gains de change	-28 353	-24 091	-87 567	-4 262
Dotation provision de départ à la retraite	29 570	30 772		-1 202
Pénalités de retards	37 253	31 837		5 416
Autres			26 587	0
Total	1 426 961	1 080 459	2 194 556	346 502

20 - Produits des placements

Les produits des placements s'élevaient au 30 Juin 2018 à 14 457 DT et qui représentent des intérêts créditeurs de compte courant et les intérêts sur avances au personnel.

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Intérêts des comptes courant	1 535	2 150	3 152	-815
Intérêts avances personnel	12 921	0	24 323	12 921
Total	14 457	2 150	27 475	12 306

21 - Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élevaient au 30 juin 2018 à 61 798 DT, contre 25 560 DT au 30 juin 2017.

La ventilation de ces gains se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Quote part mat subventionné	4 154	4 154	8 308	0
Autres gains		21 406	21 406	-21 406
Plus value / cession d'immobilisations	57 644			57 644
Jetons de présence			7 428	0
Total	61 798	25 560	37 142	36 238

22 - Reprise sur provisions

Le détail des reprises sur provisions au 30 Juin 2018 se présente ainsi :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Reprise - provisions / Clients	32 000	0	0	32 000
Reprise - provisions pour dépréciation des stocks	358 660	0	0	358 660
Reprise - provision / Immob Finan	0	172 039	562 496	-172 039
Total	388 660	172 039	562 496	216 621

23 - Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2018 à 21 988 DT, contre 51 506 DT au 30 juin 2017, soit une diminution de 29 517 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation
Pénalités sur marchés			454 438	0
Redevances			38 263	0
Jetons de présence	21 857	18 667	23 767	3 190
Pertes sur éléments non récurrents	131	32 839		-32 708
Dons			40 000	0
Pénalités de retard			93 842	0
Autres			9 088	0
Total	21 988	51 506	659 398	-29 517

24 - Impôt sur les bénéfices

L'impôt théorique sur les bénéfices au 30 Juin 2018 s'élève à 37 314 DT.

Messieurs les actionnaires de la Société des
Industries Pharmaceutique de Tunisie
« S.I.PH.A.T »

Fondouk-Choucha 2013- Ben Arous

Tunis le,31 décembre 2018

OBJET : Rapport d'examen limité sur des informations financières intermédiaires au 30 juin 2018

Messieurs,

En application de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi de n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons effectué l'examen limité des états financiers semestriels de la SIPHAT arrêtés au 30 juin 2018 comportant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **38 674 253 DT** et un résultat déficitaire de **4 875 541 DT**.

1- Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2- Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3- Fondement de la conclusion avec réserve :

3.1. Stocks :

Les actifs courants comprennent des stocks pour une valeur brute de 16 618 224 DT provisionnés à hauteur de 319 286 DT soit une valeur comptable nette de 16 298 938 DT. Ces stocks ont été arrêtés et comptabilisés sur la base de l'inventaire physique semestriel.

Le rapprochement de l'inventaire physique des ces stocks à la date du 30 juin 2018 avec l'état des stocks théorique tel que fourni par le système d'information (application MFG PRO) a mis en évidence des écarts significatifs qui demeurent injustifiés à la date de rédaction du présent rapport. Ces écarts se présentent comme suit :

Famille d'articles	Stock physique > stock théorique	Stock physique < stock théorique
Produits finis	248 644	734 281
Produits semis finis	95 252	413 818
Matières premières	70 473	596 257
Articles de conditionnement et d'emballage	16 412	239 614
TOTAUX	430 781	1 983 970

Nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact éventuel des ajustements pouvant résulter de la justification des ces écarts sur les stocks de la SIPHAT au 30 juin 2018.

4- Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- Paragraphes d'observations

Sans mettre en cause notre conclusion ci-dessus formulée, nous attirons l'attention du lecteur sur les points suivants :

5.1- Engagements avec la Pharmacie Centrale de Tunisie

La SIPHAT est liée par un marché à la Pharmacie Centrale de Tunisie qui stipule, entre autres, des dommages et intérêts au profit de cette dernière en cas de non respect des échéances de livraison.

A la date du 30 juin 2018, certains produits n'ont pas été livrés et peuvent occasionner en conséquence des pénalités financières.

Nous n'avons pas pu estimer la valeur de l'éventuelle pénalité en question. Aussi aucune provision n'a été constatée dans ce sens.

5.2 - Situation des capitaux propres

La note n° 8 relative aux capitaux propres met en évidence un total de capitaux propres (2 456 786 DT) inférieur à la moitié du capital social (4 500 000 DT) et ce, en raison des pertes cumulées.

Sauf amélioration au cours du deuxième semestre de l'exercice 2018, une assemblée générale extraordinaire doit statuer sur la continuité de la société, et ce en vertu de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

TUNIS, le 31 décembre 2018

Le commissaire aux comptes

M. Lotfi HAMMI

CEGAUDIT

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

La Société ELBENE INDUSTRIE, publie ci-dessous, ses états financiers Intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes M. Rafik JEMAI (CEGAUDIT).

Etats financiers clos au 30 Juin 2018

(Exprimés en Dinars)

A C T I F S

	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>				
- Immobilisations incorporelles	A1	1 889 991	1 880 293	1 886 816
- Amortissements		-1 688 969	-1 633 931	-1 661 887
		201 022	246 362	224 929
Immobilisations corporelles	A2	138 585 226	110 329 157	109 917 581
- Amortissements		-76 061 771	-73 436 554	-74 638 261
		62 523 455	36 892 603	35 279 320
Immobilisations financières	A3	6 912 035	7 002 764	6 965 002
- Provisions		-2 073 194	-2 073 194	-2 073 194
		4 838 841	4 929 570	4 891 808
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		67 563 318	42 068 534	40 396 058
Autres actifs non courants	A4	1 793 140	2 485 514	1 795 067
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		69 356 458	44 554 048	42 191 125
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
- Stocks	A5	10 812 405	18 382 034	13 360 982
- Provisions		-1 337 193	-1 232 921	-1 297 946
		9 475 212	17 149 113	12 063 036
- Clients et comptes rattachés	A6	14 018 107	16 814 346	14 877 103
- Provisions		-5 367 093	-5 235 708	-5 235 308
		8 651 014	11 578 639	9 641 795
Autres actifs courants	A7	9 482 422	11 492 786	10 374 526
- Provisions		- 603 098	- 384 367	- 385 997
		8 879 324	11 108 419	9 988 529
Placements et autres actifs financiers				405 528
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	283 010	6 450 380	2 205 635
<u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u>		27 288 560	46 286 552	34 304 523
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		96 645 018	90 840 600	76 495 648

Etats financiers clos au 30 juin 2018

(Exprimés en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES				
Capital		40 000 000	40 000 000	40 000 000
Réserves	P2	29 753 973	697 895	705 404
autres capitaux propres	P3	276	87 671	43 974
resultats reportés	P4	-42 876 694	-32 892 386	-32 892 386
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		26 877 555	7 893 181	7 856 992
Résultat net de l'exercice		-8 717 127	-2 961 244	-9 984 308
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		18 160 428	4 931 937	-2 127 316
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
-				
Emprunts	P5	6 343 941	9 232 047	7 789 560
Provisions pour risque & charges				
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		6 343 941	9 232 047	7 789 560
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
-				
Fournisseurs et comptes rattachés	P6	28 667 317	32 152 477	33 747 953
Autres passifs courants	P7	8 040 799	5 534 758	5 581 318
Concours bancaires et autres passifs financiers	P8	35 432 532	38 989 379	31 504 134
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		72 140 649	76 676 615	70 833 404
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		78 484 590	85 908 662	78 622 965
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		96 645 018	90 840 600	76 495 648

Etats financiers clos au 30 Juin 2018

(Exprimés en Dinars)

Etat de résultat

LIBELLES	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Ventes de produits	R1	26 201 619	44 836 616	77 969 170
Autres produits	R2	2 021 227	6 493 938	11 449 347
<u>Total des produits d'exploitation</u>		28 222 845	51 330 555	89 418 517
-		-	-	-
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
-		-	-	-
Variations des stocks de produits finis et des encours	R3	1 735 927	2 030 691	2 892 668
Achats d'approvisionnements consommés	R4	24 109 381	40 694 538	74 548 536
Charges du personnel	R5	3 368 458	3 909 061	7 352 944
Dotations aux amortissements	R6	2 648 632	2 709 926	5 557 316
Dotations aux provisions	R6	388 133	119 884	186 139
Autres charges d'exploitation	R7	990 982	1 339 930	3 166 683
<u>Total des charges d'exploitation</u>		33 241 513	50 804 030	93 704 287
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-5 018 667	526 524	-4 285 769
-				
Charges financières nettes	R8	-3 370 877	-3 420 423	-6 710 849
Produits des placements	R9	218		1 102
Autres gains ordinaires	R10	56 880	4 688	1 194 021
Autres pertes ordinaires	R11	- 342 966	- 2 294	- 59 940
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		-8 675 413	-2 891 505	-9 861 435
-				
Impôt sur les sociétés		41 714	69 739	122 873
-				
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		-8 717 127	-2 961 244	-9 984 308
-				
-				
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		-8 717 127	-2 961 244	-9 984 308

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (Modèle Autorisé)

(Exprimé en Dinars)

LIBELLES	NOTES	30/06/2018	31/12/2017
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
<u>Résultat net</u>		-8 717 127	-9 984 308
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions	1	2 236 484	4 086 956
* Variation des :			
Stocks	2	2 548 577	9 284 996
Créances	3	858 996	-1 892 375
Autres actifs	4	894 031	-876 505
Fournisseurs et autres dettes	5	-2 491 662	8 791 375
* Plus ou moins values de cession		-38 790	-7 120
* Ajustement du compte fonds social	6	6 272	15 322
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		-4 703 217	9 418 342
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisat.corporelles et incorp.	7	-97 441	-1 135 418
Encaissements provenant de la cession d'immobilisat.corporelles et incorp.	8	507 709	59 874
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	9	-22 000	-104 400
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	10	74 967	161 622
Réintégration des amortissements immobilisations cédées et perdues		-441 456	-814 355
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissemnt</u>		21 779	-1 832 677
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
-			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Prêts accordés aux fournisseurs de lait		0	0
Remboursement prêts par les fournisseurs de lait			10 800
Régies d'avance & accreditifs		405 528	-405 528
Remboursement d'emprunts	11	-948 452	-4 183 667
Encaissements d'emprunts	12	0	3 150 000
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		-542 924	-1 428 395
<u>Incidences des variat. taux de change/les liquidités & équivalents liquidit.</u>			
Compte d'attente de conversion			
<u>Variation de trésorerie</u>		-5 224 363	6 157 270
Trésorerie au début de l'exercice		-10 638 047	-16 795 317
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-15 862 410	-10 638 047

Notes aux états financiers

(les chiffres sont exprimés en dinars)

Présentation de la société :

La Société ELBENE INDUSTRIE est une société anonyme qui a pour objet la production et la commercialisation des produits laitiers.

Les faits saillants vécus par la société durant le premier semestre 2018.

- La société a procédé à la réévaluation de ses immobilisations corporelles à fin juin 2018. La réserve spéciale de réévaluation a été constatée au passif du bilan.

Les engagements hors bilan :

- Engagements donnés :

* à la STE EL ISTIFA :

- + une hypothèque sur le TF n°204787 Mabrouka remplacé par le n° 90855 Sousse
- + un nantissement sur fonds de commerce
- + un nantissement sur équipements et matériels

* à la Banque de l'Habitat :

- + une hypothèque de deuxième rang sur TF n°52235 dans la limite de 29649/92800
- + une hypothèque en rang utile sur TF n°90855
- + un nantissement de rang utile sur fond de commerce consistant en une unité d'industrie et de vente du lait et dérivés inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996

* à la Société Tunisienne de Banque :

- + des hypothèques sur les TF n°90855 Sousse et 52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- + un nantissement de rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fond de commerce et d'industrie consistant en une Centrale laitière inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996
- + un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

* à la Banque Nationale Agricole :

- + une hypothèque de rang utile sur le TF n°90855 Sousse
- + une hypothèque de rang utile sur le TF n°52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- + un nantissement de rang utile sur fond de commerce avec tous ses éléments

* des cautions bancaires pour la douane pour un montant total de 309 150 DT

* Cautions solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 1 332 861 DT

* Cautions solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 194 336 DT

* Cautions solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 225 457 DT

* Cautions solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 250 672 DT

* à la BIAT :

+ un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

- Engagements reçus :

ELBENE INDUSTRIE a reçu de la part de certains clients, en garantie de leurs créances, des hypothèques et des cautions pour la somme de 800 100,756 dinars.

Les effets escomptés non échus au 30/06/2018 s'élèvent à 20 647 670 DT.

Les informations sur les parties liées :

1- ELBENE INDUSTRIE détient 48,534 % du capital social de la société " TDA".

La TDA assure l'écoulement des produits de ELBENE INDUSTRIE.

Le chiffre d'affaires réalisé avec la TDA durant le premier semestre 2018 est de : 21 159 444 dinars HT.

2- ELBENE INDUSTRIE détient 47,80% du capital libéré de la société "TLD". En 2018 la convention de gestion pour compte avec la TLD a été résiliée.

1.Conventions et méthodes comptables

1.1 Référentiel d'élaboration des états financiers :

- Les états financiers de la société ELBENE INDUSTRIE sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisien et couvrent la période allant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état du résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- Ces états sont présentés selon les modèles autorisés.

1.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués :

A - Immobilisations

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de transfert de technologie, des logiciels informatiques et des marques de fabrique.

Elles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

B - Valeurs d'exploitations

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont valorisés à leur prix de revient hors taxes déductible tenant compte du pourcentage de déduction.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. Les produits finis déficitaires sont valorisés à leur prix de vente.

2. Notes explicatives :

2.1 Note relative à la continuité d'exploitation

Le premier semestre de l'année 2018 a enregistré une diminution des indicateurs en liaison avec la continuité d'exploitation. Il s'agit notamment :

- du chiffre d'affaires : diminution de 18,6 million de dinars
 - Reduction du cash flow avec augmentation du découvert bancaire
 - l'incapacité à faire face aux engagements à l'égard des fournisseurs des banques (reglement des emprunts) et des administrations fiscale et sociales (écheances d'impôts et de CNSS)
 - La réalisation partielle de business-plan censé assurer la continuité d'exploitation
 - Le refus des banques d'accorder les escomptes des traites tirées sur la filiale "TDA" chargée de la commercialisation de la production.
- Elle n'ont pas fait l'objet d'une provision

2.2 Noté relative à la réévaluation des immobilisations corporelles

L'opération de réévaluation des immobilisations corporelles a dégagé une plus value de 29 042 296 DT qui se détaille comme suit:

Désignation	Valeur comptable nette au 31/12/2017	Valeur estimée au 31/12/2017	Plus values de réévaluation au 31/12/2017
Terrain	2 653 099	4 688 020	2 034 921
Constructions	4 593 723	16 370 550	11 776 827
Installation agencement et aménagement construction	513 639	1 610 284	1 096 645
Installation agencement et aménagement divers	324 129	1 103 408	779 279
Immobilisations corporelles en cours	5 531 521	6 471 367	939 846
Matériels et outillage	20 525 847	32 256 469	11 730 622
Matériel de transport	222 306	906 462	684 156
Total	34 364 264	63 406 560	29 042 296

2.3 Notes sur les actifs :

Note A.1 - Immobilisations incorporelles :

Ces immobilisations totalisent à la date du 30 Juin 2018 une valeur brute de 1 889 991 dinars et une valeur nette comptable de 201 022 dinars. Leurs détails se présentent comme suit :

Désignations	Valeurs brutes 30/06/2018	Amortissements 30/06/2018	Valeurs nettes 30/06/18	Valeurs nettes 30/06/17
Transfert de technologie	849 075	771 259	77 817	112 357
Marques	25 086	19 650	5 436	6 352
Dessins et enseignes	352 564	255 321	97 243	114 466
Logiciels	644 067	642 739	1 328	3 400
Immobilisations incorporelles en cours	19 199		19 199	9 787
total	1 889 991	1 688 969	201 022	246 362

Note A.2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 Juin 2018 une valeur brute de 1 385 585 226 dinars et une valeur nette comptable de 62 523 455 dinars. Le détail se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes 30/06/2018	Amortissements 30/06/2018	Valeurs nettes 30/06/18	Valeurs nettes 30/06/17
Terrain	4 688 020		4 688 020	2 653 099
Constructions	23 683 646	7 366 904	16 316 741	4 668 602
Inst.agencement, aménagement constructions	3 848 985	2 282 387	1 566 597	556 503
Matériel et outillage	88 067 755	57 329 676	30 738 079	20 994 403
Matériel de transport	4 089 973	3 233 538	856 434	267 799
Matériel restaurant et sécurité	404 714	402 112	2 602	3 840
Inst.agencement, aménagement divers	3 556 779	2 502 228	1 054 550	380 468
Équipement de bureau	508 345	479 813	28 532	39 591
Équipement informatique	1 082 192	1 031 022	51 170	63 015
Emballage récupérable	2 071 956	1 381 485	690 471	907 944
Immobilisations corporelles en cours	6 525 234		6 525 234	6 219 905
I. A .A s/construction d'autrui	3 795	3 731	63	249
Matériel fluide sur construction d'autrui	50 532	48 873	1 658	
Avances & acomptes s/immobilisations en cours	3 303		3 303	137 185
total	1 385 585 226	76 061 771	62 523 455	36 892 603

Les acquisitions au 30 Juin 2018 en immobilisations corporelles, totalisant 94 266 dinars, ont porté principalement sur :

Rubriques	Montant 30/06/2018	Montant 30/06/2017
Agencement et aménagement des constructions		10 339
Matériel et outillage	17 235	119 068
Matériel de transport	19 503	46 435
Agencements aménagements divers	2 162	13 195
Équipement informatique et bureau	1 499	6 143
Emballage récupérable		246 249
Revision machine Yaourt R1 en cours		33 409
Divers matériels en-cours	53 866	960 842
Avances et acomptes s/immob en cours		133 882
total	94 266	1 536 153

Les acquisitions au 30 Juin 2018 en immobilisations incorporelles, totalisant 3 175 dinars, ont porté principalement sur :

Rubriques	Montant 30/06/2018	Montant 30/06/2017
Logiciels	286	86
Immobilisations incorporelles en cours	2 889	6 908
total	3 175	6 994

Note A.3 - Immobilisations financières :

Cette rubrique abrite au 30-06-2018 les montants suivants :

Rubriques	Montant 30/06/18	Montant 30/06/17
Les titres de participation à la TDA	1 941 350	1 941 350
Les titres de participation à la TLD	4 350 000	4 350 000
Les titres de participation à la SOVIE	50 000	50 000
Les titres de participation à la S.M.S.A Mateur	50 000	50 000
Les titres de participation à la SMVDA Chergui	80 000	80 000
Les titres de participation à la SMBSA Houda Rejich	3 000	3 000
Les titres de participation à la SMBSA Zitouna B. Hassen	5 000	5 000
Participation SOCOLAIV JAWDA	50 000	50 000
Obligations	8 000	10 000
Prêts au personnel	302 080	371 858
Les dépôts et cautionnement	72 606	91 556
Total	6 912 035	7 002 764

Les titres TDA sont provisionnés à 100% au 30/06/2018.

Les titres Nouhoudh Mateur sont provisionnés à 100% au 30/06/2018.

Note A.4 - Autres Actifs non courants

Cette rubrique comporte au 30/06/2018 les montants suivants:

Rubriques	Montant 30/06/18	Montant 30/06/17
Frais de publicité 2015		127 396
Complément Insertions pub GMS chez TDA 2014		26 349
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2015	125 018	375 055
Frais de publicité 2016	239 063	717 189
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2016	368 083	613 472
Frais de publicité 2017	432 095	626 053
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2017	583 333	
Frais de publicité 2018	45 547	
Total	1 793 140	2 485 514

Note A.5 - Stocks :

Cette rubrique comporte au 30/06/2018 les montants suivants:

Rubriques	Montant 30/06/18	Montant 30/06/17
Matières premières	580 868	2 180 072
Autres produits consommables	205 318	281 211
Pièces de rechange	4 711 835	4 790 878
Matières d'emballage	4 403 715	7 545 899
Stock dans les ateliers	457 924	528 106
Stock produits en-cours	45 640	50 860
Produits finis	407 104	3 005 008
Total Brut	10 812 405	18 382 034
Provision pour dépréciation	-1 337 193	-1 232 921
Total Net	9 475 212	17 149 113

Note A.6 - Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique est composée des comptes suivants :

Rubriques	V. B. 30/06/18	V. B. 30/06/17
Clients ordinaires	5 274 595	12 296 532
Clients retenues de garantie	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	4 334 552	108 055
Clients douteux	1 095 171	1 095 171
Clients chèques impayés	997 369	997 369
Clients traites impayées	2 266 014	2 266 814
Compte d'attente virements collectivités	24 739	24 739
Total	14 018 107	16 814 346

La répartition des provisions se présente comme suit:

Rubriques	Valeur brute 30/06/2018	Provisions au 30/06/18	Valeur brute 30/06/2017	Provisions au 30/06/17
Clients ordinaires	5 274 595	1 217 733	12 296 532	1 198 534
Clients retenues de garantie	25 667	25 667	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	4 334 552	600	108 055	
Clients douteux	1 095 171	1 095 171	1 095 171	1 095 287
Clients chèques impayés	997 369	997 368	997 369	997 368
Clients traites impayées	2 266 014	2 030 553	2 266 814	1 918 851
Compte d'attente virements collectivités	24 739		24 739	
total	14 018 107	5 367 093	16 814 346	5 235 708

Note A.7 - Autres actifs courants

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2018 la somme de 9 482 422 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	V. N. 30/06/18	V. N. 30/06/17
Fournisseurs avances & acomptes	657 191	24 614
Fournisseurs créances sur emballages	12 619	13 819
Créances envers le personnel	400 648	41 672
Créances envers l'État	1 820 265	1 466 444
Solaico	40 000	40 000
Debiteurs Divers	1 918 584	2 117 986
Prime de stockage à recevoir de Givlait	1 366 304	3 052 988
Prime de séchage de lait	1 844 093	1 311 684
Ristourne à recevoir TP	23 075	23 075
Compensation sur ventes lait	463 007	973 726
Assistance technique séchage	0	1 686 719
Compte d'attente	1 161	1 161
Charges constatées d'avance	935 476	738 897
	9 482 422	11 492 786
Provisions	-603 098	-384 367
Total Brut	8 879 324	11 108 419

Note A 8 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles et les avoirs en caisses et en banques.

Les avoirs en banques et en caisses présentent au 30 Juin 2018 un solde débiteur de 283 010 dinars.

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente au 30 Juin 2018 comme suit :

Rubriques	V. N. 30/06/18	V. N. 30/06/17
Chèques à encaisser	250 000	
Effets à l'escompte	0	6 300 000
B H		142 016
CCP	299	299
TQB	820	867
Caisse	31 892	7 199
Total	283 010	6 450 380

Note P.1 - capitaux propres :

Variation des capitaux propres

Désignations	#	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Capital social		40 000 000	40 000 000	0
Réserves		29 753 973	697 895	29 056 078
Autres capitaux propres		276	87 671	-87 396
Résultat reporté		-42 876 694	-32 892 386	-9 984 308
résultat de l'exercice		-8 717 127	-2 961 244	-5 755 883
Total		18 160 428	4 931 937	13 228 491

Note P.2 - Réserves :

Cette rubrique qui présente les réserves pour fonds social et la réserves Spéciale de réévaluation, totalise au 30 Juin 2018 la somme de 29 753 973 dinars.

Rubriques	Montant 30/06/2018	Montant 30/06/2017
Réserves pour fonds social	711 676	697 895
Réserves Spéciale de réévaluation	29 042 297	
total	29 753 973	697 895

Note P.3 - Autres capitaux propres :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2018 la somme de 276 dinars représentant le solde du compte subventions d'investissement.

Note P.4- Résultats reportés :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2018 la somme de 42 876 694 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	V. N. 30/06/18	V. N. 30/06/17
Reliquat/Résultat 2005	1 408 669	1 408 669
Amortissements différés reliquat/2003	2 933 849	2 933 849
Amortissements différés 2004	3 204 057	3 204 057
Amortissements différés 2005	3 388 071	3 388 071
Effets des modifications comptables 2006	-8 615 881	-8 615 881
resultat de l'exercice 2006	3 588 982	3 588 982
resultat de l'exercice 2007	3 013 890	3 013 890
resultat de l'exercice 2008	3 785 167	3 785 167
resultat de l'exercice 2009	1 870 281	1 870 281
resultat de l'exercice 2010	1 670 034	1 670 034
resultat de l'exercice 2011	3 394 402	3 394 402
resultat de l'exercice 2012	-53 933	-53 933
resultat de l'exercice 2013	-766 911	-766 911
resultat de l'exercice 2014	3 342 270	3 342 270
resultat de l'exercice 2015	3 824 224	3 824 224
resultat de l'exercice 2016	6 905 215	6 905 215
resultat de l'exercice 2017	9 984 308	
Total	42 876 694	32 892 386

Note P.5- Emprunts :

Cette rubrique qui présente les crédits bancaires à moyen et long terme totalise au 30 Juin 2018 la somme de 6 343 941 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	V. N. 30/06/18	V. N. 30/06/17
Crédit BNA consolidation	312 500	937 500
Crédit BH	106 293	309 287
Crédit consolidation STB	70 500	224 500
Crédit Ste El Istifa	39 476	197 272
Emprunt STB 1600 MD	800 000	1 028 571
Emprunt BIAT 1000 MD	636 364	818 182
Emprunt BIAT 1100 MD	471 429	680 952
Emprunt bancaire BIAT S/Ligne Espagnole	960 065	1 120 076
Emprunt bancaire BNA 2000.000 D	900 000	1 300 000
Emprunt bancaire BIAT S/Ligne Esp 85000 EUR	137 623	160 561
Emprunt BIAT 3000 MD	1 909 091	2 454 545
Dépôts et cautionnements reçus	600	600
Total	6 343 941	9 232 047

Note P.6 - Fournisseurs :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2018 la somme de 28 667 317 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	V. N. 30/06/18	V. N. 30/06/17
Fournisseurs	18 604 570	19 861 501
Fournisseurs effets à payer	9 772 721	11 556 100
Fournisseurs factures non parvenues	290 027	734 876
Total	28 667 317	32 152 477

Note P.7 - Autres passifs courants :

Sous cet intitulé figurent essentiellement les dettes de la société à court terme et notamment celles envers son personnel, le trésor public et les créiteurs divers ainsi que les charges à payer et les produits perçus d'avance.

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2018 la somme de 8 040 799 dinars dont le détail est présenté dans le tableau suivant :

Rubriques	V. N. 30/06/18	V. N. 30/06/17
Clients avances & acomptes	6 459	6 459
Clients dettes / emb consignés	357 719	439 549
UGTT	1 114	5 587
Personnel provisions pour congés payés	178 833	258 575
Personnel charges à payer	1 765 847	1 124 541
Personnel produits à recevoir	86	-2 483
Personnel oppositions	1 597	4 821
État	1 294 876	1 003 649
CNSS	540 477	395 823
CNSS regime complementaire	3 856	7 732
CARTE Assurance Groupe	-3 985	-2 888
Creances/cessions valeurs mobil placem	1 000 000	
Créditeur Divers TDA	1 420 404	983 652
Diverses charges à payer	1 449 272	1 300 168
Compte d'attente banque débit	6 670	6 492
Produits constatés d'avance	17 573	3 082
Total	8 040 799	5 534 758

Note P.8 - Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2018 la somme de 35 432 532 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	V. N. 30/06/18	V. N. 30/06/17
Échéances à moins d'un an/emprunt Ste El Istifa	157 796	157 796
Échéances à moins d'un an/emprunt STB	192 500	154 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA	781 250	625 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BH	251 815	236 742
Échéances à moins d'un an/emprunt STB 1600 MD	228 571	228 571
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA 800 MD	0	120 000
Echéances à moins d'un an/emprunt BIAT 5000 MD	0	454 545
Echéances à moins d'un an/emprunt BIAT 508 MD	0	46 182
Echéances à moins d'un an/emprunt BIAT 1100 MD	261 905	209 524
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA 2000 MD	500 000	400 000
Echéances à moins d'un an/emprunt BIAT 3000 MD	545 455	545 455
Echéances -1 an/Emprunt BIAT 1000 MD	272 727	181 818
Ech -1 an/Emprunt BIAT S/Ligne Esp 85000 EUR	34 406	22 937
Ech -1 an/Emprunt BIAT S/Ligne Esp 552500 EUR	240 016	160 011
Crédit financement stock BNA	4 900 000	4 900 000
Crédit financement stock STB	5 720 000	5 720 000
Crédit financement stock BIAT	4 900 000	4 900 000
Intérêts courus	300 671	253 147
Banque BIAT	6 109 306	5 563 892
Banque BNA	3 567 472	10 059 692
Banque STB	4 427 556	4 050 067
Banque BH	1 937 744	
Banque BTL	103 341	
Total	35 432 532	38 989 379

2.3 Notes sur l'état de résultat :

Note R.1 - Revenus :

Les revenus de la société ELBENE INDUSTRIE se composent principalement des ventes des produits fabriqués. Cette rubrique totalise au 30 Juin 2018 la somme de 26 201 619 dinars et se détaille par famille comme suit :

Désignation	Montant 30/06/18	Montant 30/06/17
Ventes lait	16 497 884	29 311 436
Ventes sous produits	11 508 637	18 511 312
Rabais, remises, ristournes accordés aux clients	-1 804 902	-2 986 131
Total	26 201 619	44 836 616

Note R.2 - Autres produits d'exploitation :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 2 021 227 dinars et intéresse principalement la prime de compensation et la prime de stockage.

Rubriques	Montant 30/06/18	Montant 30/06/17
Loyers reçus	2 000	3 000
Quotes-parts des subventions d'investissement	43 698	43 698
Prime de compensation lait	1 792 524	2 443 239
Retenu sur transport du personnel	5 418	8 564
Remboursement frais de stockage de lait	0	1 001 565
Autres produits divers ordinaires (Gestion p/compte)	0	1 686 719
Prime de séchage	177 588	296 161
Subvention d'export	0	1 010 993
Total	2 021 227	6 493 938

Note R.3 - Variation des stocks des produits finis :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 1 735 927 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur N. 30/06/18	Valeur N. 30/06/17
Stock initial de produits finis	2 143 031	5 035 699
Stock final de produits finis	407 104	3 005 008
Total	1 735 927	2 030 691

Note R.4 - Achats d'approvisionnement consommés :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 24 109 381 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur 30/06/18	Valeur 30/06/17
Stock de produits et matières consommables au début de l'exercice	11 217 951	17 610 279
Total achat matières premières	15 861 216	27 360 513
Total achat matières consommables	762 499	1 348 143
Total achat emballages	5 023 207	7 418 152
Total achat autres fournitures et produits non stockables	1 649 808	2 334 476
Totaux	23 296 730	38 461 285
Stock de produits et matières consommables à la fin de l'exercice	-10 405 300	-15 377 026
Total	24 109 381	40 694 538

Note R.5 - Charges de personnel :

Les charges de personnel totalisent au 30 juin 2018 la somme de 3 368 458 dinars et se composent comme suit:

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Salaires & compléments de salaires	2 913 917	3 404 643
Charges sociales	508 177	587 037
Autres charges sociales	94 749	64 008
Transfert charge de personnel	-148 385	-146 627
Total	3 368 458	3 909 061

Note R.6 - Dotations aux amortissements

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 2 648 632 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Immobilisations incorporelles	27 082	28 042
Constructions	53 809	74 878
Installations, agencements, aménagements constructions	43 656	49 091
Matériel et outillages	1 541 899	1 497 817
Matériel de transport	42 536	53 045
Matériel de restaurant et de sécurité	579	660
Installation, agencement et aménagement divers	51 020	68 560
Mobilier de bureau	4 651	6 329
Matériel informatique	8 099	8 829
Emballages récupérables	123 201	157 639
I. A. A. & Mat. Fluide s/Construction d'autrui	1 789	190
Amortissement des charges à répartir	756 584	765 731
Reprise/amort des immo corporelles	-6 273	-884
Total	2 648 632	2 709 926

Note R.6 - Dotations aux provisions

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 388 133 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Dot aux Provisions pour dépré des créances	132 185	
Dot aux Prov. pour dépréciat.autres comptes débit	217 101	1 744
Provisions pour dépréciation des stocks	50 301	118 740
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-400	-600
Reprise/prov pr dépré des stocks&encours	-11 054	
Total	388 133	119 884

Note R.7 - Autres charges d'exploitation :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 990 982 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Sous traitance générale	23 758	27 345
Loyers et charges locatives	6 641	8 047
Entretien et réparations	64 517	132 519
Primes d'assurance	38 650	35 752
Assistance technique	0	30 089
Études, recherches, formation & documentation	2 724	22 452
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	60 528	75 745
Publicité, publications et annonces	828	871
Subventions et dons	42 220	79 033
Autres frais sur vente (Export)	51 841	94 305
Voyages, déplacements, missions et réceptions	12 545	27 293
Frais postaux	15 332	14 189
Commissions bancaires	160 262	117 101
Jetons de présence	40 625	40 625
Redevance pour concession de marque	448 280	547 612
Autres Services extérieurs	23 745	19 787
TFP	25 421	31 012
Ristourne sur frais de formation	-17 573	-31 012
FOPROLOS	25 421	31 012
TCL	15 359	15 655
Droits d'enregistrement et de timbres	3 083	1 955
Taxes sur les véhicules	12 298	14 411
Autres droits et taxes	500	1 666
Autres charges concernant les exercices antérieurs	831	4 257
Transfert de charges	-66 853	-1 793
Total	990 982	1 339 930

Note R.8 - Charges financières nettes :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 3 370 877 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Intérêts des emprunts	361 000	467 026
Intérêts des comptes courants	766 981	709 339
Intérêts des effets remis à l'escompte	992 552	994 062
Intérêts sur crédit de financement de stock	521 130	413 299
Intérêts financement en devise	66 456	79 044
Pertes de change	661 969	761 572
Intérêts des autres dettes	10 192	183
Intérêts bancaires	0	-2 116
Intérêts /prêts	0	-252
Gains de changes	-9 404	-1 734
Total	3 370 877	3 420 423

Note R.9- Produits des placements

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 218 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Revenus des valeurs mobil. de placement	218	-
Total	218	-

Note R.10- Autres gains ordinaires :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 56 880 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Produits nets /cessions immobilisations	48 784	
Autres gains /éléments non récurrents ou exception	4 103	
Produits divers ordinaires	999	4 688
Produits Divers Ordin.liés/Modif.Compt.	2 994	
Total	56 880	4 688

Note R.11 - Autres pertes ordinaires :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 342 966 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur N 30/06/18	Valeur N 30/06/17
Charges nettes /cessions d'immobilisations	9 995	
Pénalités et contraventions	107 724	2 291
Charges Diverses Ordinaires Diverses	225 247	3
Total	342 966	2 294

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Flux de Trésorerie Au 30-06-2018

	2018	2017
Résultat net	-8 717 127	-9 984 308
1 Amortissements & provisions	2 236 484	4 086 956
Amortissement des immobilisations incorporelles	27 082	55 997
Amortissement des immobilisations corporelles	1 871 240	3 933 767
Provisions/dépréciation des stocks	50 301	188 740
Provisions/dépréciation des créances	132 185	7 755
Provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	217 101	3 489
Reprises/ prov./depre. des actifs couran		-114
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-400	-8 755
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks & encours	-11 054	-4 975
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles	-6 273	-1 552
Reprises/prov./ risques &charges exploit		
Quotes-parts des subventions d'investissement	-43 698	-87 396
2 Stocks	2 548 577	9 284 996
Stocks au début de l'exercice	13 360 982	22 645 979
Stocks à la fin de l'exercice	10 812 405	13 360 982
3 Variation/Solde des Clients	858 996	-1 892 375
Clients et comptes rattachés au début de l'exercice	14 877 103	12 984 728
Clients et compte rattachés à la fin de l'exercice	14 018 107	14 877 103
4 Autres Actifs	894 031	-876 505
Autres actifs courants au début de l'exercice	10 374 526	9 529 275
Autres actifs non courants au début de l'exercice	1 795 067	1 763 814
moins		
Autres actifs non courants à la fin de l'exercice	1 793 140	1 795 067
Autres actifs courants à la fin de l'exercice	9 482 422	10 374 526
5 Fournisseurs & Autres Dettes	-2 491 662	8 791 375
Fournisseurs et comptes rattachés à la fin de l'exercice	28 667 317	33 747 953
Autres passifs courants à la fin de l'exercice	8 040 799	5 581 318
Intérêts courus à la fin de l'exercice	300 671	171 179
moins		
Fournisseurs et compte rattachés au début de l'exercice	33 747 953	25 867 944
Autres passifs courants au début de l'exercice	5 581 318	4 652 131
Intérêts courus au debut de l'exercice	171 179	189 000
6 Ajustement du compte fonds social	6 272	15 322
Réserves pour fonds social à la fin de l'exercice	711 676	705 404
Réserves Spéciale de réévaluation à la fin de l'exercice		
Réserves pour fonds social au début de l'exercice	705 404	690 082

	2018	2017	
7	Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations	-97 441	-1 135 418
	Immobilisations incorporelles	-3 175	-13 517
	Immobilisations corporelles	-94 266	-1 897 410
	Reclassement / régularisation d'immobilisations	0	775 510
8	Encaissements provenant de la cession des immobilisations	507 709	59 874
	Immobilisations corporelles	468 919	52 754
	Plus ou moins values de cession	38 790	7 120
9	Décaissements provenant/Immob.financières:	-22 000	-104 400
	Prêts accordés au personnel de ELBENE INDUSTRIE	-7 300	-85 100
	Dépôts cautionnement donnés	-14 700	-19 300
10	Encaissements provenant/cession Immob.Financières:	74 967	161 622
	Prêts remboursés par le personnel de ELBENE INDUSTRIE	53 667	147 222
	Remboursement dépôts cautionnement	19 300	14 400
	Remboursement 20% Emprunt Obligataire	2 000	
11	Remboursement d'emprunts	-948 452	-4 183 667
	Échéances à - 1 an s/emprunt BH consolidation	-95 411	-182 211
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA consolidation	-156 250	-625 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt EI Istifa	-78 898	-157 796
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 1100 MD	-52 381	-209 524
	Échéances à - 1 an s/emprunt STB consolidation	-38 500	-154 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1100 MD		-110 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt STB 1600 MD	-114 286	-228 571
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 5000 MD		-909 091
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 508 MD		-92 364
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 800 MD	-40 000	-160 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 2000 MD	-100 000	-400 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 3000 MD	-272 727	-272 727
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 1000 MD		-90 909
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 85000 EUR		-11 469
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 552500 EUR		-80 005
	Crédit de découvert immobilisé STB		-500 000
12	Encaissements d'emprunts	0	3 150 000
	Crédit de découvert immobilisé STB		
	Emprunt BIAT		
	Emprunt BIAT ligne Espagnole		
	Crédit financement stock BNA à la fin de l'exercice	4 900 000	4 900 000
	Crédit financement stock BIAT à la fin de l'exercice	4 900 000	4 900 000
	Crédit financement stock STB à la fin de l'exercice	5 720 000	5 720 000
	moins		
	Crédit financement stock BNA au debut de l'exercice	4 900 000	4 900 000
	Crédit financement stock BIAT au debut de l'exercice	4 900 000	4 900 000
	Crédit financement stock STB au debut de l'exercice	5 720 000	2 570 000

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS	30/06/2018	01/07/2018	02/07/2018	CHARGES	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	SOLDES	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Revenus et autres produits d'exploitation - Production stockée - Complément de prix - Autres produits d'exploitation	26 201 619	44 836 616	77 969 170	marchandises vendues ou déstockage de production	1 735 927	2 030 691	2 892 668	-Production	24 465 692	42 805 925	75 076 502
Total	26 201 619	44 836 616	77 969 170	Total	1 735 927	2 030 691	2 892 668		24 465 692	42 805 925	75 076 502
- Production	24 465 692	42 805 925	75 076 502	- Achats consommés	24 109 381	40 694 538	74 548 536	- Marge sur cout matière	356 311	2 111 387	527 966
- Marge sur cout matière	356 311	2 111 387	527 966	- Autres charges d'exploitation	908 900	1 244 219	3 013 729				
- Compensation	1 792 524	2 443 239	5 512 508								
- Autres produits d'exploitation	228 703	4 050 700	5 936 839								
Total	2 377 538	8 605 325	11 977 313	Total	908 900	1 244 219	3 013 729	- Valeur ajoutée brute	1 468 638	7 361 106	8 963 584
- Valeur ajoutée brute	1 468 638	7 361 106	8 963 584	- Impôts et taxes	82 082	95 711	152 954	- Excedent brut d'exploitation	-1 981 902	3 356 335	1 457 686
				- Charges du personnel	3 368 458	3 909 061	7 352 944				
Total	1 468 638	7 361 106	8 963 584	Total	3 450 539	4 004 772	7 505 898		-1 981 902	3 356 335	1 457 686
- Excedent brut d'exploitation	-1 981 902	3 356 335	1 457 686	- Autres pertes ordinaires	342 966	2 294	59 940				
- Autres gains ordinaires	56 880	4 688	1 194 021	- Charges financières	3 370 877	3 420 423	6 710 849				
- Produits des placements	218	0	1 102	- Dotations aux amortissements	2 648 632	2 709 926	5 557 316				
				- Dotations aux Provisions	388 133	119 884	186 139				
				- Impôt sur le résultat ordinaire	41 714	69 739	122 873				
Total	-1 924 805	3 361 023	2 652 810	Total	6 792 322	6 322 266	12 637 118	- Résultat des activités ordinaires	-8 717 127	-2 961 244	-9 984 308
Résultat des activités ordinaires gains extraordinaire gains extraordinaire effet positif des modifications comptables				Résultat des activités ordinaires gains extraordinaire gains extraordinaire effet positif des modifications comptables	-8 717 127	-2 961 244	-9 984 308				
Total	0	0	0	Total	-8 717 127	-2 961 244	-9 984 308	Résultat net après modifications comptables	-8 717 127	-2 961 244	-9 984 308

Messieurs les actionnaires de
la société ELBENE INDUSTRIE

Tunis le, 14 décembre 2018

Objet : *Rapport sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2018*

1-Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « ELBENE INDUSTRIE » au 30 Juin 2018 ainsi que du compte de résultats et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2-Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3-Fondement de notre conclusion avec réserve

*Continuité d'exploitation

Sur la base des informations qui nous ont été fournies par la direction, et comme il est indiqué à la note 2.1, le premier semestre 2018 a dégagé des indicateurs négatifs en liaison avec la continuité d'exploitation. Il s'agit notamment de la diminution du chiffre d'affaires, de l'incapacité à payer les fournisseurs, les obligations fiscales et sociales.

Par ailleurs, certains accords de financement n'ont pas été renouvelés par les banques. Ainsi, la société n'a pas bénéficié du renouvellement de l'escompte des traites tirées sur sa filiale TDA chargée de la commercialisation de la production de la société **ELBENE INDUSTRIE**. Le total des créances sur cette filiale s'élève à 10 868 253 dinars. Le recouvrement postérieur au 30 juin 2018 a atteint la somme de 2 962 520 dinars.

Tous ces indicateurs indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

4-Conclusion avec réserve

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5-Observation

5.1-Réévaluation des immobilisations corporelles

Sans mettre en cause notre conclusion ci-dessus formulée, nous attirons l'attention du lecteur sur les notes A2 relative aux immobilisations corporelles et P1 relative aux capitaux propres qui mettent en évidence une plus-value de réévaluation de **29 042 296 DT** issue de l'opération de réévaluation des immobilisations corporelles.

Cette réévaluation intervient comme une des mesures prévues par le business plan élaboré à l'effet d'assurer la relance de la société. Le montant de la réévaluation a été déterminé par un cabinet externe à la société.

5.2-Produit à recevoir

Le compte produit à recevoir (note A.7) comporte, entre autres, une créance sur la BIAT d'un montant de **567 286 DT**. Cette créance résulte de l'application par la banque de taux d'intérêts et de commission différents de ceux convenus.

Le recouvrement de cette créance n'a pas eu lieu jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport. Aucune provision n'a été constatée.

Tunis, le 14 décembre 2018

Le commissaire aux comptes

M. Rafik JEMAI

CEGAUDIT